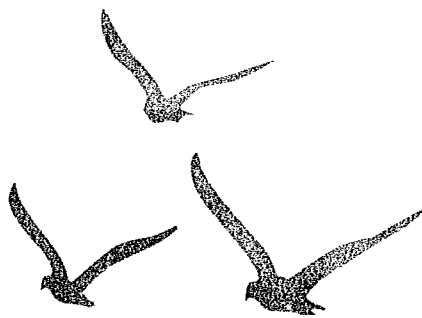
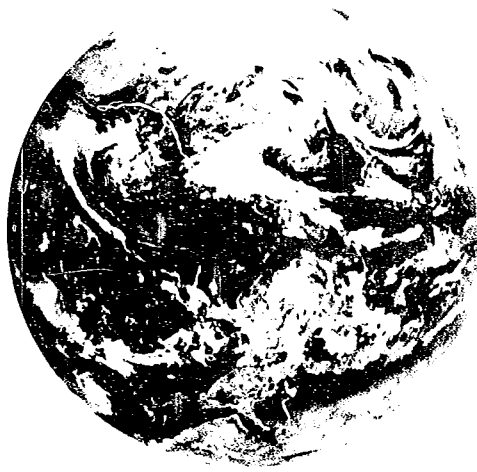


IMMIGRATION



ETATS GENERAUX

de l'opposition

EDITORIAL

PROPOSITIONS POUR UNE POLITIQUE DE L'IMMIGRATION 5

COMPTE-RENDU DES ATELIERS-DEBATS

| | |
|--|-----------|
| 1 L'émigration : la fin du tiers mondisme, pour une nouvelle approche du développement, | 11 |
| 2 Faut-il et peut-on fermer les frontières ? Les voies légales de l'immigration | 13 |
| 3 Faut-il et peut-on fermer les frontières ? Les filières clandestines de l'immigration | 15 |
| 4 L'immigration demain : le problème de l'Europe | 17 |
| 5 L'immigration et l'économie de marché - Les effets pervers de l'Etat providence - Les fonctions économiques de l'immigration clandestine | 19 |
| 6 Peut-il y avoir des politiques efficaces d'aide au retour ? | 21 |
| 7 Réussir l'intégration par l'école | 23 |
| 8 Réussir l'intégration dans la ville - Le logement - La sécurité | 25 |
| 9 Devenir Français. Comment le devenir ? Les termes du contrat (code de la nationalité...) | 27 |
| 10 Famille : islams privés et islams publics | 29 |
| 11 Combattre l'intégrisme. intégrer l'islam | 31 |
| | |
| Points de repère sur l'immigration | 33 |
| | |
| Ils ont participé aux travaux de la Convention Immigration : | |
| personnalités politiques | 38 |
| experts | 39 |

Propositions pour une politique de l'immigration

La question de l'immigration est primordiale pour l'avenir de la France. Si des mesures ne sont pas prises pour remédier aux déséquilibres et aux tensions qui s'observent dans le pays, le risque de voir naître de graves fractures au sein de la communauté nationale grandira inévitablement. Les Français ne comprendraient pas que le combat contre le racisme n'implique pas la définition d'une autre politique de l'immigration.

L'ampleur des difficultés appelle une action vigoureuse des pouvoirs publics.

A deux reprises le pouvoir socialiste a refusé sciemment de rapprocher la politique française de celle de nos partenaires européens en matière d'entrée et de séjour des étrangers en France. Ce choix d'intransigeance et d'isolement au sein de la CEE a créé une situation absurde, la France, pays des Droits de l'Homme et de la tolérance voit se développer des réactions d'exaspération, tandis qu'un laxisme savamment organisé selon des réglementations bureaucratiques continue d'encourager l'entrée incontrôlée des étrangers sur son territoire et de faire de notre pays le maillon faible dans la lutte contre l'immigration clandestine en Europe.

Les Français sont las de cette situation.

Aux termes des travaux conduits au cours des deux derniers mois et des débats de la Convention, l'opposition propose aux Français les trois orientations d'une véritable politique de l'immigration.

Nous affirmons que la France ne peut plus être un pays d'immigration.

Nous affirmons que l'intégration peut réussir si elle suit des voies résolument nouvelles.

Nous affirmons que la France doit mener en tête le combat pour le développement.

• Nous affirmons que la France ne peut plus être un pays d'immigration...

La France n'est pas en mesure d'accueillir de nouveaux immigrants.

Il faut aussi prendre en compte les tensions existant dans la société française, qui doivent être réduites pour faciliter l'intégration des étrangers régulièrement admis sur notre territoire.

• Nous affirmons notre volonté de fermer les frontières.

Il faut lutter contre l'immigration clandestine

Il n'y a pas de fatalité. Ce n'est pas parce que l'on ne peut pas tout contrôler qu'il ne faut rien contrôler. Aussi faut-il que l'administration ait les moyens de ce contrôle. C'est aux pouvoirs publics de fixer les conditions d'entrée en France et de veiller au respect de ces règles. Or, tel n'est manifestement pas le cas : la situation est au contraire marquée par l'absence de règles claires, par la confusion que créent des règlements contradictoires et par l'inapplication flagrante des règles en vigueur.

Il faut renforcer les contrôles, non seulement aux frontières, mais également à l'intérieur du pays par des contrôles d'identité. Dans cette perspective il est souhaitable d'accroître les moyens humains et matériels de la Police de

l'Air et des Frontières. Il faut améliorer le contrôle des visas touristiques à l'entrée et à la sortie du territoire national grâce à la création d'un fichier informatique.

Nous proposons d'abroger les lois Joxe et de donner à l'Etat les moyens de définir plus strictement les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France, ceci dans le respect de libertés fondamentales et dans la perspective d'une harmonisation poussée de notre législation avec celle de nos partenaires européens. Au-delà de cette étape il faut envisager la création d'une police européenne des frontières et prendre des initiatives permettant d'avancer plus rapidement sur la voie de l'harmonisation des critères de contrôle aux frontières de l'espace européen.

La souveraineté de la France et le respect de l'autorité de l'Etat impliquent que les règles en vigueur soient réellement appliquées. Il faut tout mettre en oeuvre pour que les décisions de reconduite à la frontière soient effectives.

Cette action doit s'accompagner d'une poursuite de la lutte contre les filières du travail clandestin et de négociations avec les pays d'émigration pour améliorer la maîtrise concertée des flux migratoires.

Nous voulons lutter contre le détournement du droit d'asile.

La France doit rester fidèle à sa tradition de terre d'asile pour toutes les personnes persécutées en raison de leur combat pour la démocratie et la liberté.

Dans la pratique actuelle, le droit d'asile fait cependant l'objet de nombreux abus.

Des procédures mal adaptées aux réalités, combinées avec une attitude faussement généreuse des autorités françaises conduisent à une situation paradoxale : admission sous couvert d'asile politique de milliers de ressortissants et abandon de boat-people vietnamiens à leur sort ...

Il convient donc de réformer les procédures de l'asile politique.

Un nouveau cadre juridique et administratif s'impose. Il devra respecter les principes traditionnels du droit d'asile.

Une nouvelle réglementation devra définir les conditions de traitement des demandes d'asile, accélérer les processus de décision et organiser le contrôle des notifications de refus (éventuellement renforcement des moyens matériels de l'OFPRA et des juridictions de recours), afin de permettre le traitement des dossiers en trois mois et non en trois ans (moyenne actuelle). Ceci permettrait de supprimer l'automatisme de délivrance

immédiate du permis de travail pour les demandeurs d'asile. Elle pourrait alors être remplacée par une aide octroyée pendant le délai d'examen du dossier.

Nous affirmons notre volonté de mieux contrôler les entrées sur notre territoire et de créer les conditions d'une vraie connaissance de l'immigration.

L'opposition réuse sans réserve la représentation déformée des réalités économiques, financières et sociales qui fait apparaître l'étranger comme le parasite d'une société prospère.

Mais il importe de faire en sorte que l'immigration ne soit pas un facteur de déséquilibre dans le fonctionnement de notre économie comme dans celui de notre protection sociale.

Afin de remédier à une profonde méconnaissance des données démographiques sur ce sujet, il est proposé de créer un observatoire indépendant de l'immigration, qui aura également une fonction de recherche.

Le contrôle de l'entrée et de la sortie des étrangers munis de visas de tourisme devrait être effectué pour des raisons statistiques. Le traitement informatique des dossiers, dans le respect des principes établis par la CNIL, permettrait, en rendant opératoire le répertoire national des visas, de mieux cerner le phénomène des flux clandestins.

La France reçoit sur son sol des étrangers dans le cadre de procédures réglementées.

Certaines de ses procédures donnent lieu à des détournements et à des abus. D'autres, comme le regroupement familial, apparaissent aujourd'hui susceptibles de gêner l'insertion des étrangers, déjà présents sur le territoire, par l'importance des flux qu'elles génèrent.

Le regroupement familial apparaît comme la première source d'immigration régulière en France. Longtemps considéré comme un élément de stabilisation, il pose par son ampleur des problèmes très réels de logement, de scolarisation et d'encadrement social.

Faute d'un contrôle suffisant de la part de l'Etat et des collectivités locales, il accroît les tensions et les manifestations de rejet dans certains centres urbains.

Le problème est trop délicat pour être réglé en quelques phrases définitives, mais il mérite d'être posé. Nous proposons de corriger l'automatisme du regroupement et de la réserver aux immigrés titulaires d'une carte de long séjour (10 ans), et de veiller à ce que la polygamie soit exclue du bénéfice de cette procédure.

L'accueil des étudiants étrangers est un autre aspect de l'immigration légale. Il est trop souvent détourné de sa vocation légitime qui est

d'aider à la formation des cadres des pays en développement. Il faut donc conditionner le séjour des étudiants étrangers en France à un déroulement normal de cursus universitaire : le titre de séjour doit être renouvelé annuellement en tenant compte des résultats obtenus.

- Nous voulons lutter contre les fraudes à notre système de protection sociale.

Notre système de protection sociale constitue un élément de "l'effet d'appel" à l'immigration. Cet effet existe d'autant plus que les administrations jusqu'à présent hésitaient à prendre les mesures de contrôle et d'interdiction qui s'observent chez nos voisins de la CEE (contrôle de la régularité du séjour, limitation de l'accès au travail des demandeurs d'asile par exemple).

Nous affirmons notre volonté de lutter contre les fraudes au sein de notre système de protection sociale. Ces fraudes ne peuvent bien sûr être assimilées à l'immigration, mais elles contribuent à cet "effet d'appel".

En ce qui concerne les droits sociaux :

a/ Il ne saurait être question de remettre en cause les droits qui sont la contrepartie du travail et des cotisations sociales.

b/ En ce qui concerne les avantages sociaux qui correspondent aux principes de solidarité nationale et qui sont financés sur le budget de l'Etat, l'opposition estime (sous réserve du CDS) que - comme c'est le cas aujourd'hui - ils peuvent être légitimement liés à des conditions de durée de résidence, de nationalité et de réciprocité.

Etre étranger en France, ce n'est pas avoir automatiquement et intégralement tous les droits liés à la citoyenneté française.

Sur ce point, le CDS affirme sa volonté de voir traiter les étrangers à égalité avec les Français dans tous les domaines de la protection sociale. L'examen de cette question qui fait l'objet d'appréciations juridiques différentes (notamment en ce qui concerne le cadre constitutionnel) sera poursuivi.

• L'intégration ne peut réussir que si elle suit des voies résolument nouvelles

Il faut aujourd'hui mener une politique active pour combattre la marginalisation d'une certaine catégorie de la population, la plus démunie. Si une partie de ces mesures vise précisément les immigrés, un grand nombre d'entre elles concerne tous ceux, français et étrangers, qui

en France sont les laissés-pour-compte de la société.

L'intégration des étrangers implique une politique résolue et ferme en matière d'éducation, de logement, d'action sociale et d'affirmation des libertés religieuses compatibles avec la laïcité de la République.

Elle doit trouver son aboutissement pour ceux qui le désirent dans l'acquisition de la nationalité.

• L'école doit être le premier outil de l'intégration des jeunes

L'école a longtemps constitué un puissant facteur d'intégration de la société française. Face à la multiplicité des cultures locales et à la diversité de la langue, l'école de la Troisième République a réussi à souder les Français de naissance et les Français d'adoption autour de valeurs fortes.

Aujourd'hui, l'Education nationale ne remplit plus cette mission. Elle est confrontée à un triple phénomène qu'elle ne peut pas maîtriser. D'abord, les statistiques montrent que l'importance numérique des enfants d'immigrés est trop forte dans certains secteurs géographiques. Comment alors réaliser l'intégration si l'élément que l'on veut intégrer dans l'ensemble est plus important que l'ensemble lui-même ? Ensuite l'échec de l'école, avec notamment l'adoption des classes hétérogènes, renforce et révèle les difficultés d'intégration. Enfin, les notions de laïcité et de neutralité ont été perverties au point de brouiller le modèle de référence de l'intégration.

Pourtant, l'école permettrait de réussir l'intégration. Mais il faut pour cela accepter l'idée que l'école n'est pas un lieu d'expression multi-culturelle. C'est au contraire le creuset où l'on doit acquérir une morale collective et de valeurs communes. C'est le lieu privilégié de l'adhésion des étrangers à la nouvelle communauté.

Mais il ne faut pas tout attendre de l'école, son action doit être prolongée par les élus locaux et par les familles.

Les élus peuvent intervenir efficacement pour éviter la concentration des populations immigrées dans les mêmes secteurs. Ils peuvent contribuer à l'élaboration de mesures de soutien scolaire, non pas seulement en faveur des jeunes immigrés, mais en faveur de tous les jeunes en difficulté scolaire y compris les jeunes immigrés.

Il faut enfin sensibiliser les familles, soit par des actions d'accompagnement (alphabétisation des mères de famille par exemple), soit par des actions d'information...

C'est à ce prix que l'école sera facteur d'intégration. Il convient donc de :

- renforcer l'enseignement de la langue française pour les jeunes étrangers; dans le

primaire l'enseignement des langues et cultures d'origine doit être sensiblement réaménagé et revêtir un caractère facultatif:

• développer le dispositif d'aide pédagogique et de soutien scolaire dans les écoles recevant un fort pourcentage d'enfants d'origine étrangère. Ce dispositif, conçu par les municipalités en liaison avec les conseils des établissements scolaires, devrait recevoir le soutien de l'État.

• veiller enfin au strict respect de la laïcité dans l'ensemble des écoles publiques.

• En matière d'habitat, il convient de lutter contre les "ghettos"

L'immigration dans les cités, c'est d'abord le mal des villes, des quartiers oubliés où on se regarde sans communiquer, où on se montre du doigt sans se tendre la main. La responsabilité est souvent partagée par un État imprévoyant, avant-hier, et laxiste aujourd'hui dans sa politique de contrôle aux frontières.

Il faut donc s'atteler à une refonte globale du système de financement de la construction et surtout de l'administration du logement social en France. L'objectif de cette réforme est de renforcer le rôle des collectivités locales. Les municipalités sont en première ligne pour résoudre les problèmes d'intégration. Elles doivent avoir leur mot à dire quant au nombre d'immigrés qu'elles accueillent sur leur territoire, afin d'éviter la constitution de ghettos et de permettre l'intégration à leur rythme spécifique. Cette réflexion doit être menée dans un souci de solidarité et d'équilibre entre les collectivités locales afin de parvenir à une répartition plus harmonieuse.

• La liberté religieuse doit s'exercer dans le cadre des lois de la République

La France est une république laïque, démocratique et sociale, mais, elle assume une histoire très largement marquée par la tradition judéo-chrétienne. L'attachement de la majorité des Français à cette histoire implique que le développement d'autres croyances et leurs manifestations extérieures ne blessent ni leur sensibilité, ni leur croyance.

Dans le cadre de l'école publique, il faut rappeler l'attachement au principe de laïcité, notamment l'opposition à tout prosélytisme religieux dans les classes, ainsi qu'à toute exemption de cours pour motif religieux.

La pratique religieuse doit s'exercer dans le cadre de la séparation des Églises et de l'État et ne pas porter atteinte aux principes et à l'organisation de l'État républicain.

Les activités culturelles doivent être exclues de la compétence des associations relevant de la loi de 1901 et réservées aux seuls

groupements régis par la loi de 1905.

La création de lieux de culte doit se faire dans le respect du cadre législatif, de l'environnement culturel et du patrimoine architectural de la France.

Un dialogue constructif et suivi entre les pouvoirs publics et les Français de confession musulmane devrait se nouer dans des conditions permettant de mettre fin à la dépendance de certains musulmans de France vis-à-vis des puissances étrangères.

• La lutte contre les exclusions fait avancer l'insertion

Il convient de mener une action énergique en faveur de la formation des immigrés à la fois dans le domaine linguistique et dans le domaine professionnel.

Dans le domaine linguistique, il faut insister tout particulièrement sur l'effort à mener en direction des femmes, puissant vecteur d'intégration et aujourd'hui fortement exclus.

Au niveau professionnel, il est souhaitable que soient constituées des filières nouvelles débouchant plus directement sur des emplois qualifiés.

Nous proposons de constituer une commission de contrôle parlementaire sur le Fonds d'Action Sociale. Cette commission permettrait de définir des orientations nouvelles pour cette institution et de mieux guider l'utilisation des fonds publics, destinés aux très nombreuses associations travaillant dans ce domaine. Grâce au F.A.S. le réseau associatif devrait s'orienter prioritairement vers des actions de formation mieux adaptées aux conditions de l'emploi moderne.

• On ne devient pas Français sans le savoir ni sans le vouloir

L'automatisme actuel d'acquisition de la nationalité pour les jeunes nés en France de parents étrangers n'est pas bon.

Il faut un acte de volonté, dont les formes soient assez souples, afin que l'acquisition de la nationalité soit l'expression d'un désir d'intégration.

Il convient donc de réformer le Code de la Nationalité dans le sens des propositions de la commission Long ainsi que le fait la proposition Mazeaud.

Ce texte présente un double avantage en termes d'intégration :

• la nationalité doit être demandée par le jeune étranger ; elle n'est plus accordée automatiquement, même si elle ne peut être refusée.

• elle est conditionnée à une obligation de séjour préalable en France d'au moins cinq ans, ce qui offre certaines garanties de scolarisation et donc d'adaptation du jeune à la société française.

Mais l'intégration implique aussi que le

jeune étranger qui devient français accepte pleinement les devoirs attachés à cet état, notamment l'accomplissement du service national en France, ce qui entraîne la renonciation en cause des accords passés avec l'Algérie dans ce domaine.

Par ailleurs, il convient de s'opposer dès maintenant à toute tentative communautaire qui viserait à instaurer sur le sol français des statuts personnels propres à certaines communautés. La loi en France doit être la même pour tous, le Code Civil s'applique à tous.

Il ne peut être question d'envisager d'y introduire des législations externes, contraires à l'ordre public français, qui s'appliqueraient aux étrangers.

Il doit être clair enfin que cette logique de l'intégration par l'acquisition de la nationalité interdit formellement d'admettre le principe du droit de vote des étrangers en France. Le droit de vote doit rester un droit indissociablement lié à la citoyenneté française.

• La France doit être en tête du combat pour le développement

L'émigration est principalement le produit de la misère, de la pauvreté et souvent de l'oppression qui sévissent dans les pays en développement.

Pour en réduire l'ampleur durablement, la seule voie envisageable est celle de l'implantation et la consolidation des mécanismes de l'économie de marché dans les pays considérés. La politique d'aide au développement de la France doit être pensée et organisée en tenant compte de cet impératif et des voies propres au développement de ces pays.

Cette orientation doit s'accompagner d'une coopération bi-latérale très poussée liant l'encouragement au retour, le contrôle des sorties de la part des pays d'origine, l'aide à la création d'entreprises, aux soutiens financiers accordés par la France à ses partenaires.

Pour soutenir les initiatives, il est nécessaire, pour aborder les problèmes de sous-développement, de procéder de façon pragmatique, au plus près des réalités. Il faut favoriser les micro-projets, les jumelages, aider les PME, encourager les initiatives locales.

En tout cas, la politique socialiste qui aboutit à nationaliser l'action humanitaire et à créer une diplomatie de la poudre aux yeux - tout en réduisant les crédits de coopération - doit être vigoureusement critiquée.

- Générosité, efficacité, persévérance.

Mais au-delà du débat sur les moyens, nous devons réaffirmer l'impératif de générosité qui s'impose à nous.

C'est seulement à long terme, par une action énergique à la fois généreuse et efficace en faveur du développement que nous pourrions espérer contribuer à diminuer les écarts économiques et réduire les migrations qui leur sont liées.

Il convient en outre de réactiver une politique d'aide au retour efficace et crédible qui contribuera au développement de l'économie des pays d'origine.

Le succès d'une politique d'aide au retour passe par des mesures qui tiennent compte des réalités :

- Il est indispensable d'associer les États étrangers dont proviennent les immigrés à la mise en oeuvre de cette politique.

- La politique d'aide au retour doit obligatoirement avoir un contenu économique, aide aux projets de création d'entreprises, formation professionnelle. L'idée a été avancée que ces aides pourraient être financées grâce à un prélèvement sur les cotisations patronales Assedic : l'immigré chômeur percevrait alors non des allocations chômage mais une allocation pour le retour sous forme de capital ou de rente.

Sur le plan économique, la création d'un plan épargne-retour, calqué sur le système d'épargne-logement, apparaît comme l'un des moyens pour faciliter la réinsertion dans le pays d'origine. L'efficacité de ce système sera d'autant plus grande qu'il existera un accord avec les États étrangers pour sa mise en oeuvre. Le plan épargne-retour s'inscrira alors dans la politique nouvelle de coopération et de développement entre le Nord et le Sud. Il devrait permettre aux immigrés de se loger ou de créer de petites entreprises dans leur pays d'origine.

- Le retour au pays ne doit pas signifier obligatoirement la rupture totale avec la France, notamment en matière éducative. L'aide au retour au pays serait d'autant plus attrayante que les familles d'immigrés seraient assurées, par exemple, que leurs enfants auraient accès aux écoles françaises ouvertes dans leur pays d'origine. En tout état de cause, la réinsertion dans le pays d'origine passe inévitablement par des mesures d'ordre culturel prises en concertation avec les pays d'origine afin de ne pas provoquer un deuxième déracinement.

Il est indispensable d'associer les États étrangers dont proviennent les immigrés à la mise en oeuvre de cette politique.

La politique d'aide au retour doit obligatoirement avoir un contenu économique, aide aux projets de création d'entreprises, formation professionnelle.

L'idée a été avancée que ces aides pourraient être financées grâce à un prélèvement sur les cotisations patronales Assedic : l'immigré chômeur percevrait alors non des allocations chômage mais une allocation pour le retour sous forme de capital ou de rente.

Aux Français d'origine

● Immigration et sous-développement

Base de tout travail et point d'accord général, vient d'abord la reconnaissance par tous les intervenants de la grave réalité du sous-développement. L'évolution des pays du Sud est préoccupante, particulièrement en ce qui concerne les pays voisins du pourtour méditerranéen et d'Afrique noire. Le retard affecte désormais non seulement les pays les plus défavorisés, mais aussi ceux qui disposaient d'atouts naturels et dont on espérait le décollage.

Les évolutions démographiques sont très préoccupantes. La transition démographique est incomplète dans de nombreuses régions, en particulier en Afrique : la baisse de la mortalité sans modification de la fécondité conduit à leur accroissement incontrôlé de la population. Ces phénomènes génèrent des déséquilibres graves : exode vers les villes puis émigration.

Ce constat implique d'agir vigoureusement en faveur du développement. Mais, pour observer les effets d'une telle politique sur l'immigration en France, il faudra cependant beaucoup de moyens et de temps. Les plus grandes difficultés sont encore devant nous.

● Favoriser la liberté politique et économique

Un autre point d'accord de cette table ronde est l'attachement à la liberté. Le bureaucratisme, l'étatisme, la corruption sont reconnus comme bridant les énergies du développement. De nombreux pays conservent encore une forte

empreinte de la formation marxiste de leurs cadres. Enfin, malgré la perestroïka, rappelons que le pouvoir n'a pas changé de mains chez la plupart des alliés ou anciens alliés des Soviétiques. Il reste encore beaucoup à faire sur la voie de la liberté.

Les pays parvenus à un véritable développement économique sont ceux qui ont su diversifier leurs productions et ont adapté des principes de liberté de marché, de l'entreprise, de la circulation des produits et des industries.

Les politiques d'aide sont inefficaces si la politique économique de ceux qui sont aidés est mauvaise.

En revanche, dans un cadre libéral, l'aide débouche rapidement sur l'investissement et le développement. C'est à ce prix que toute initiative de type plan Marshall peut être efficace.

Quant à la dette, elle constitue un handicap pour le développement mais les participants sont partagés quant aux modalités selon lesquelles elle pourrait être réduite.

● Soutenir les initiatives concrètes

Mais les participants ont rappelé leur attachement, au-delà des querelles idéologiques, aux réalités concrètes. Il est nécessaire, pour aborder les problèmes de sous-développement, de procéder de façon pragmatique, au plus près des réalités. Il faut favoriser les micro-projets, les jumelages, aider les PME, encourager les initiatives locales.

En tout cas, la politique socialiste qui aboutit à nationaliser l'action humanitaire et à créer une diplomatie de la poudre aux yeux - tout en



réduisant les crédits de coopération a été vigoureusement critiquée.

Les participants se sont accordés sur la nécessité d'aider d'abord ceux qui s'aident eux-mêmes en mettant en oeuvre des politiques saines et courageuses. Les propositions diffèrent quant aux moyens à employer et à la confiance relative que chacun place dans les mécanismes d'aide.

Ils ont mis l'accent sur l'importance de la coopération d'Etat à Etat, considérée comme plus fiable que les mécanismes multilatéraux (à l'exception toutefois de la Banque Mondiale dont on a souligné les résultats)

**• Générosité,
efficacité,
persévérance**

Mais au-delà du débat sur les moyens, les participants ont réaffirmé l'impératif de générosité qui s'impose à nous.

C'est seulement à long terme, par une action énergique à la fois généreuse et efficace en faveur du développement que nous pourrons espérer contribuer à diminuer les écarts économiques et réduire les migrations qui leur sont liées.

Faut-il et peut-on fermer les frontières? Les voies légales de l'immigration

La réglementation des voies légales de l'immigration ouvre la porte à certains abus, voire à de véritables détournements des procédures.

À cet égard, trois questions ont retenu l'attention de l'Assemblée :

- la réforme du droit d'asile;
- le regroupement familial;
- la politique des visas.

● La réforme du droit d'asile

En deux ans, le nombre des demandeurs d'asile a plus que doublé (moins de 30 000 en 1987, près de 70 000 en 1989...).

Ce droit, reconnu par la Convention de Genève de 1951, fait l'objet d'un détournement quasi-systématique.

La très grande majorité des dossiers déposés à l'OFPRA s'avère injustifiée : de l'ordre de 90%, ces demandes n'étant qu'un prétexte pour bénéficier des avantages sociaux français, et de ceux liés au droit au travail.

La durée d'instruction des dossiers de demande, qui est actuellement de trois ans, constitue un facteur aggravant du phénomène. Plusieurs propositions ont été faites pour remédier à cette situation de plus en plus préoccupante. Parmi elles, on peut citer la modification du décret d'application de la Convention de Genève et surtout l'abrogation de la circulaire Fabius de 1985 qui, par son laxisme, favorise à l'évidence ces abus.

La nécessité de réduire les délais d'instruction des dossiers par un renforcement des moyens de l'OFPRA a été unanimement reconnue.

Enfin, la suppression du droit automatique au travail devrait être remplacée par une aide temporaire allouée pendant le délai d'instruction du dossier. Cette dernière suggestion a recueilli une large adhésion des participants au débat.

● Le regroupement familial

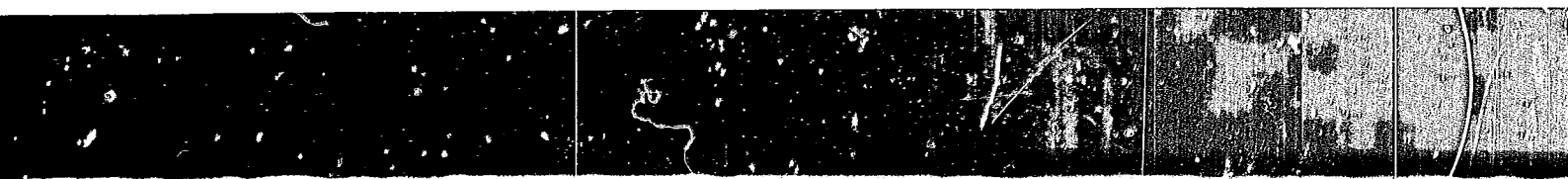
Le regroupement familial légal (de l'ordre de 30 000 par an) est une autre cause de déséquilibre des flux migratoires.

Un large débat s'est engagé sur la nécessité ou non de revoir la législation dans ce domaine. Certains intervenants ont invoqué de légitimes considérations humanitaires militent en faveur du maintien, d'autres ont insisté sur le fait que la politique de regroupement familial a pour effet de renforcer le phénomène de "ghetto" et d'être un facteur de tension entre les communautés de cultures différentes. Plusieurs personnes se sont émues du risque que représente certaines conceptions familiales telles que la polygamie.

L'idée de renoncer à l'automatisme du regroupement familial et de la réserver aux seuls immigrés titulaires d'une carte de long séjour (10 ans) a été largement approuvée.

● La politique des visas

Les visas touristiques, les hébergements temporaires des familles des immigrés travaillant en France ne font pas l'objet d'un contrôle suffisant et permettent de nombreux détournements. Un contrôle a posteriori efficace doit



être organisé avec toute la rigueur nécessaire. Plusieurs intervenants ont émis l'idée d'octroyer une aide aux travailleurs étrangers en situation régulière qui leur permette de rejoindre leur famille pendant les congés légaux.

Enfin, le séjour des étudiants étrangers en France doit obéir à des règles plus strictes : leur titre de séjour doit être renouvelé annuellement, en tenant compte de leurs résultats aux examens.

La question de savoir s'il ne convient pas de réserver certaines prestations sociales aux nationaux a également fait l'objet de larges débats : les avis sur ce point ont été partagés.

Faut-il et peut-on fermer les frontières? Les filières clandestines de l'immigration

Malgré ses difficultés d'application, un consensus se dégage en faveur de la fermeture des frontières pour empêcher l'immigration.

A cette fin, il est demandé, même s'il n'est pas possible de tout contrôler, de renforcer les contrôles, non seulement aux frontières, mais également à l'intérieur du pays par des contrôles d'identité. Pour que les lois et règlements en matière de contrôle aux frontières et de lutte contre l'immigration clandestine soient effectivement appliqués, il est souhaité que la police de l'air et des frontières soit renforcée en hommes et en matériel. On souhaite également un contrôle des visas touristiques à l'entrée et à la sortie du territoire national grâce à la création d'un fichier informatique. Par ailleurs, un renforcement des règles juridiques est nécessaire pour que les fonctionnaires de police puissent remplir leur mission. Il implique l'abrogation de la loi Joxe du 10 janvier 1999 qui modifiait l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France car cette loi ne permet pas d'expulser rapidement du sol français l'étranger indésirable. La souveraineté de la France et le respect de l'autorité de l'état impliquent que les règles de droit soient effectivement appliquées aux clandestins. On ne peut tolérer que des clandestins puissent rester en France et refusent de se plier à une mesure de reconduite à la frontière comme c'est le cas actuellement. Il est en conséquence demandé à l'opposition de manifester une volonté politique inflexible, de lutter contre l'immigration clandestine afin de mettre un terme à ce fléau, facteur de désunion pour la cohésion sociale de la France. Cette immigration clandestine non maîtrisée risque de

mettre en échec l'insertion et l'intégration des étrangers en situation régulière. Il est donc demandé un renforcement des pénalités en matière de lutte contre les filières clandestines et contre le travail clandestin.

Enfin, cette volonté politique exigera la négociation d'accords ou conventions avec les pays d'origine des clandestins.

L'immigration demain : le problème de l'Europe

La question de l'immigration est posée en termes nouveaux par la suppression des frontières internes de la CEE et par la liberté d'installation des ressortissants CEE à compter du 1er janvier 1993.

• Une harmonisation nécessaire

Pour les conditions d'entrée :

- L'obtention d'un visa n'est pas obligatoire pour entrer dans tous les pays membres de la Communauté Européenne et les conditions de délivrance de ces visas varient d'un pays à l'autre.

- les systèmes de droit d'asile : France : 60 000 demandeurs d'asile, R.F.A. : 120 000, Italie : 1 500, présentent des disparités, mais l'obtention d'un visa d'entrée dans l'un quelconque des pays de la C.E.E. va permettre la libre circulation du bénéficiaire à travers l'ensemble des pays de la Communauté.

Pour les conditions de séjour :

Les populations immigrées ne sont pas les mêmes dans tous les pays européens et les politiques d'entrée des étudiants et de regroupement familial présentent des différences.

Pour les refoulements, expulsions,
extraditions :

Il s'agit d'homogénéiser les procédures et d'empêcher l'accueil des expulsés par un autre état de la C.E.E.

Pour les politiques sociales :

L'immigration se portera au maximum vers le pays de la C.E.E. qui offrira le meilleur systé-

me social. A noter que la jurisprudence européenne s'affirme de plus en plus pour l'égalité de traitement des ressortissants européens.

Pour les modes d'attribution de la nationalité : En R.F.A., elle est fondée sur le droit du sang, en France sur le droit du sol. A noter, en outre, que les Portugais accordent facilement leur nationalité aux Cap-Verdiens, les Italiens, la leur aux Argentins et les Danois, la leur aux Bulgares.

Pour les politiques natalistes :

Face au fléchissement grave de la natalité, elles sont disparates et subissent des déviations.

• Mais elle est difficile

- La tentative de Schengen a échoué.
- Il n'existe aucune instance décisionnelle.
- La déclaration des 12 ministres chargés de l'immigration le 15 décembre 1989
 - a préconisé des études,
 - a établi le principe selon lequel chaque état doit défendre sa portion de frontière extérieure (on peut s'interroger sur l'efficacité de ce système),
 - a retenu le principe d'un visa commun, mais en affirmant le droit de chaque état à accorder le droit d'asile selon ses propres critères.

• Il faut absolument contrôler les fron- tières extérieures

Elles n'offrent pas toutes la même possibilité de

défense et tous les pays n'ont pas les mêmes contraintes de protection, ni la même motivation. Il faudra vraisemblablement envisager la création d'une police européenne des frontières.

• **En conclusion**

Avec l'ouverture des frontières de l'Europe de l'Est, l'immigration Est-Ouest va sans doute venir s'ajouter à l'immigration Sud-Nord. Même si elle est mieux acceptée, elle s'ajoutera à l'immigration Sud-Nord et il sera en outre difficile de la traiter juridiquement d'une manière différente.

L'opinion publique prend difficilement conscience de la dimension européenne de l'immigration et s'enlise dans un débat franco-français alors que la France est le pays d'Europe où le problème se pose avec le plus d'acuité et d'importance.

En face d'une nationalité étatique, faut-il une citoyenneté européenne ?

La carence probable des contrôles aux frontières extérieures entraînera sans doute la création de véritables contrôles internes.